

# Garanties d'emprunts

## Agglomération du Choletais

Marie COTTENCEAU

Direction des finances

Hôtel d'Agglomération – BP 62 111

49 321 CHOLET Cedex

Tel : 02 72 77 20 40

[mcottenceau@choletagglomeration.fr](mailto:mcottenceau@choletagglomeration.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les emprunts souscrits par l'OPH Sèvre Loire Habitat sont garantis sur le territoire intercommunal. L'Agglomération du Choletais garantit également d'autres emprunts présentés par des organismes intervenant en matière d'équilibre social de l'habitat selon les projets présentés.

### TYPE D'AIDE

Garantie

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Agglomération du Choletais.

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Au 1er janvier 2022 la dette en capital s'élève à 44 968 510,34 €.

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2022 s'élève à 2 612 938,71 € en capital et 431 212,88 € en intérêts.

### BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Au 1er janvier 2021, la dette en capital s'élève à 53 304 346,21 €.

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2021 s'élève à 3 327 963,89 € en capital et 526 381,21 € en intérêts.

Au 1er janvier 2020, la dette en capital s'élève à 55 188 032,20 €.

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2020 s'élève à 3 263 972,04 € en capital et 649 313,68 € en intérêts.